

CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 20 juin 24

Intervention d'Odile Maurin

4.4 Toulouse - Construction d'un techno-centre, boulevard d'Atlanta - Levée des réserves suite à l'enquête publique unique et déclaration de projet d'intérêt général au titre de l'article L126-1 du code de l'Environnement

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Cette délibération concerne le technocentre du boulevard d'Atlanta et appelle à lever les réserves suite à l'enquête publique unique et à se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet.

Nous allons voter contre et nous vous demandons instamment de conserver l'emplacement réservé qui était prévu pour la SNCF depuis 1982. En effet, Toulouse est une étoile ferroviaire et c'est un passage obligatoire pour relier l'Atlantique de Bordeaux à la Méditerranée mais aussi pour rejoindre Paris par Limoges. Avec le développement du RER et l'arrivée de la LGV, le fret ne devrait plus traverser Matabiau, d'autant que l'on parle aussi du transport des matières dangereuses. Alors que nous devons limiter le fret routier et augmenter en conséquence le fret ferroviaire pour des raisons écologiques, il n'est pas acceptable d'avoir à traverser pour cela le centre-ville en saturant par la même occasion la gare Matabiau.

Je vais donc vous poser deux simples questions :

- pourquoi avoir mis tant d'énergie à dissimuler l'intérêt de la Préfecture et de la Région pour le maintien de l'emplacement réservé, dit ER, au bénéfice de la SNCF pour laisser la possibilité d'un contournement ferroviaire de Toulouse ?
- Et est-ce que l'abandon de cet emplacement réservé n'est pas simplement une nouvelle manœuvre de votre part pour bétonner tout le secteur ou presque tout le long du tracé de la voie ferrée de la vallée de l'Hers ?

Surtout, pourquoi vouloir à tout prix faire sauter cet emplacement réservé alors que vous avez indiqué au commissaire enquêteur que l'aménagement du parking qui va empiéter sur cet emplacement sera réversible et que certains acteurs locaux pensent qu'il est tout à fait possible de modifier légèrement votre projet pour ne pas du tout empiéter sur l'ER ? Surtout que cet ER ne concerne pas que le technocentre mais l'ensemble du tracé le long de l'Hers.

Si cette réserve foncière saute et au vu de l'urbanisation de la métropole, il ne sera plus possible de trouver un itinéraire alternatif sans avoir un coût totalement prohibitif.

Comment une telle décision, qui hypothèque l'avenir peut-elle être prise en catimini dans le cabinet du maire-président ?

Ce qui nous ramène à la méthode. Cette délibération est l'occasion de mettre en lumière la manière dont le président de la métropole et son équipe conçoivent la concertation et l'information de l'ensemble des élus, y compris ceux de l'opposition. La dissimulation est vraiment la marque de fabrique de votre équipe !

Pour rappel, lorsque vous nous avez présenté cette délibération en début d'année, et que j'ai posé clairement en janvier en commission la question de savoir si la disparition de cet emplacement ne posait aucun problème, les élus de la majorité ont menti sciemment en disant juste que la SNCF ne souhaitait pas se porter acquéreur de l'emplacement. Vous avez sciemment dissimulé une partie importante des informations, en cachant volontairement l'intérêt que la Région et le Préfet portaient au maintien de cet emplacement réservé. Il aura fallu qu'un spécialiste du ferroviaire alerte sur les réseaux pour que nous ayons une nouvelle

confirmation que l'art de la dissimulation est bien dans votre ADN. Puis il aura fallu la mobilisation de nombreux acteurs lors de l'enquête publique au sujet de cet emplacement réservé.

Et c'est justement cette mobilisation citoyenne qui a amené le commissaire enquêteur à vous demander de compléter le dossier d'enquête publique. Ce n'est qu'après cela que nous avons découvert que vous aviez omis de communiquer au public, mais aussi aux élus de l'opposition, les courriers du 27 mars 2023 de la métropole au Préfet et à la Région, courriers qui confirment que ces derniers contestent l'étude d'opportunité de la SNCF et demandent le maintien de cet emplacement réservé pour ne pas hypothéquer l'avenir.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de maintenir cet emplacement réservé et de surcroît de bien l'inscrire dans le futur PLUiH, car cet ER n'empêche absolument pas la réalisation du projet de technocentre. Soit par la réversibilité des installations prévues, soit en modifiant légèrement le projet pour n'avoir aucune emprise sur cet ER.

En cohérence, nous interpellons aussi l'Etat et la Région afin qu'ils se positionnent au plus tôt et donnent les moyens à la SNCF d'acquiescer cet emplacement réservé, et que nous ayons enfin des retours de l'inscription de cet ER dans le CPER.

Par ailleurs, nous continuons de nous inquiéter du manque d'évaluation des effets cumulés des 8 projets identifiés dans l'aire d'étude, de la 3^{ème} ligne de métro, du Grand Matabiau Quai d'Oc, du site Guillaumet à Jolimont, du site Latécoère à la Roseraie, de la ZAC de Malepère, du SDIS d'Atlanta, du site Le Maresquier et de la Jonction Est. Comme s'en est inquiété le Comité National de Protection de la Nature, nous parlons des effets cumulatifs significatifs en termes d'oiseaux et de chiroptères notamment, des effets cumulatifs liés à l'imperméabilisation des sols et à la consommation des espaces naturels, et des effets cumulatifs liés aux impacts sur les zones humides avec la fragmentation des corridors écologiques.

Pour conclure, après l'annulation du PLUiH et du PDU pour insincérité, il est temps, monsieur le Président, que vous cessiez de mentir et de dissimuler, que ce soit vis-à-vis de nos concitoyens ou vis-à-vis de l'opposition, et que vous vous décidiez enfin à prendre en compte l'expertise citoyenne qui a démontré une nouvelle fois que nous avons la chance à Toulouse d'avoir de nombreux acteurs engagés au bénéfice de l'intérêt général et avec lesquels il est enfin temps de construire pour l'avenir de nos enfants.